

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 18 juillet 2014**

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 112 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Michael BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Jean-Louis BONAN - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY représenté par Vincent COULOMB - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Nicole BOUILLOT représentée par Alain CHOPIN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Josette FURACE - Catherine CHAZEAU représentée par Florence MASSE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Dominique DELOURS représenté par Eric LE DISSES - Patrick GHIGONETTO représenté par Jérôme ORGEAS - Vincent GOMEZ représenté par Hélène ABERT - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Bernard JACQUIER représenté par Albert GUIGUI - Marc LOPEZ représenté par Paule JOUVE - Richard MIRON représenté par Monique CORDIER - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy PONTOUS - Roland POVINELLI représenté par Janine MARY - Roger RUZE représenté par Samia GHALI - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Claude VALLETTE représenté par Christophe DE PIETRO - Josette VENTRE représentée par Albert LAPEYRE.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Roland BLUM - Frédéric COLLART - Laurence LUCCIONI - Bernard MARTY - Daniel NAVARRO.

**Signé le 18 Juillet 2014**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014**

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**DTM 010-326/14/CC**

**■ Approbation d'une convention de financement des études avant-projet complémentaires de la 2ème phase d'amélioration de la liaison Marseille - Aix-en-Provence**

**DPMOD 14/11552/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Plan de Déplacements Urbains approuvé en juin 2013 veut faire du TER un TCSP (transport collectif en site propre) métropolitain.

A ce titre, il est prévu la réalisation d'études portant sur l'augmentation de capacité du réseau ferroviaire notamment la 2<sup>ème</sup> phase des travaux de modernisation de l'axe Marseille – Aix-en-Provence.

Entre 2006 et 2008 ont été réalisés les travaux relatifs à la 1<sup>ère</sup> phase de modernisation qui se sont traduits par des aménagements permettant de doubler le nombre de trains et de créer de nouvelles haltes et atteindre une fréquentation quotidienne de 6 500 voyageurs par jour.

Poursuivant le développement de la demande sur l'axe, le contrat de Projet Etat-Région 2007-2013 prévoit la poursuite de nouveaux aménagements capacitaires sur la ligne Marseille – Aix-en-Provence ainsi que l'étude de réouverture des lignes affluentes dont celle d'Aix-en-Provence – Rognac.

C'est dans ce contexte que par délibération, le Conseil de Communauté du 9 novembre 2009 a approuvé une convention de financement relative à la participation de Marseille Provence Métropole dans les études préliminaires et d'avant-projet de la 2<sup>ème</sup> phase de la desserte ferrée d'Aix-Marseille.

Elle prévoyait un financement de 2,73 millions d'euros courants avec une participation de Marseille Provence Métropole de 91 875 euros soit 3% du montant.

Celles-ci ont permis de retenir un programme fonctionnel ainsi qu'un besoin de financement complémentaire pour couvrir la totalité des études d'avant-projet.

Les études d'avant-projet complémentaires concernent la réalisation des aménagements relatifs à la seconde phase de modernisation de la ligne ferroviaire Marseille – Aix-en-Provence permettant de passer de trois à six trains par heure et par sens entre ces deux agglomérations.

Le programme fonctionnel prévoit notamment :

- la réalisation de 12 km de double voie dans la zone fortement contraignantes ;
- la modernisation de la signalisation de la ligne avec notamment les modifications significatives apportées sur la gare d'Aix-en-Provence (cinq voies à quais, prolongement de la passerelle existante afin de mettre en accessibilité le 3<sup>ème</sup> quai, etc....) ;
- l'étude pour la création de nouvelles haltes dont Luyes et Plan-de-Campagne ;
- l'étude pour l'électrification de la ligne ;
- la suppression du dernier passage à niveau présent entre Marseille et Aix-en-Provence.

L'enveloppe financière prévisionnelle totale (études et travaux) s'élève à 551 000 000 d'euros courants pour une mise en service en décembre 2020.

**Signé le 18 Juillet 2014**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014**

Le besoin de financement des études avant-projet sur la base du programme complet est estimé à 9 000 000 d'euros HT dont 1 731 250 euros déjà contractualisés au titre de la convention de financement initiale recouvrant les études préliminaires et une partie des études avant-projet.

Ainsi, le besoin de financement complémentaire qui vise à couvrir la totalité des études avant-projet est évalué à 7 268 750 euros courant HT. Réseau Ferré de France est maître d'ouvrage de l'opération.

La participation de Marseille Provence Métropole s'élève à 1 000 000 d'euros courants HT correspondant à 13,75% du besoin de financement total selon le plan de financement ci-dessous :

|                                                            | <b>Besoin de financement<br/>Montant en euros courants</b> | <b>Clé de répartition<br/>En %</b> |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| <b>Etat</b>                                                | 1 549 012,50 €                                             | 21,3106%                           |
| <b>Région<br/>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>               | 1 549 012,50 €                                             | 21,3106%                           |
| <b>Département des<br/>Bouches-du-Rhône</b>                | 1 549 012,50 €                                             | 21,3106%                           |
| <b>Communauté d'Agglomération<br/>du Pays d'Aix</b>        | 1 000 000 €                                                | 13,7575%                           |
| <b>Communauté urbaine Marseille<br/>Provence Métropole</b> | 1 000 000 €                                                | 13,7575%                           |
| <b>RFF</b>                                                 | 621 712,50 €                                               | 8,5532%                            |
| <b>TOTAL</b>                                               | 7 268 750 €                                                | 100,00%                            |

Le calendrier prévisionnel prévoit une durée d'études de 24 mois. Un comité de suivi co-présidé par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional sera constitué des partenaires financiers. Les modalités d'organisation sont décrites dans la convention annexée.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DTUP 001-1613/09/CC du 9 novembre 2009 approuvant la convention relative à la participation financière de Marseille Provence Métropole aux études préliminaires et d'avant-projet de la 2<sup>ème</sup> phase de la desserte ferrée d'Aix-en-Provence ;
- Le contrat de projet Etat-Région de 2007-2013 ;
- La délibération DTUP 001-356/13/CC du 28 juin 2013 approuvant le Plan de Déplacement Urbains de Marseille Provence Métropole 2013 – 2023.

**Signé le 18 Juillet 2014**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014**

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient avec l'ensemble des partenaires de poursuivre à l'amélioration de l'offre de transport collectif ferroviaire et notamment la desserte ;
- Qu'il est nécessaire de participer à la poursuite de l'amélioration de l'axe ferré Aix-Marseille ;
- Qu'il est nécessaire de compléter les études d'avant-projet de la 2<sup>ème</sup> phase.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée la convention ci-annexée, relative au financement des études avant-projet complémentaires de l'amélioration de la liaison Marseille-Aix-en-Provence 2<sup>ème</sup> phase avec une participation financière à hauteur de 13,75% du montant hors taxe soit 1 000 000 d'euros.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe transport 2014 et suivants de la Communauté Urbaine : Sous-Politique C350 - Nature Budgétaire 2031 – Opération n° 1403.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

- Année 2014 : 350 000 euros
- Année 2015 : 350 000 euros
- Année 2016 : 300 000 euros

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
au Transport – Mobilité durable  
Stationnement

Robert ASSANTE

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développement des transports  
métropolitains

Dominique TIAN

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

**Signé le 18 Juillet 2014**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014**